

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

RÈGLEMENT NUMÉRO 32-20-35

AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-06 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
AFIN D'AGRANDIR L'ÎLOT DÉSTRUCTURÉ INDUSTRIEL IDI-6, SITUÉ À CARIGNAN

PRÉAMBULE

Ce projet de règlement a pour objet d'apporter les modifications suivantes :

SECTION I : ÎLOT DÉSTRUCTURÉ INDUSTRIEL # IDI-6

- Agrandir l'îlot déstructuré industriel IDI-6 à Carignan, en incluant le lot numéro 2 601 631 et une partie du lot 2 601 632.

SECTION I : ÎLOT DÉSTRUCTURÉ INDUSTRIEL # IDI-6

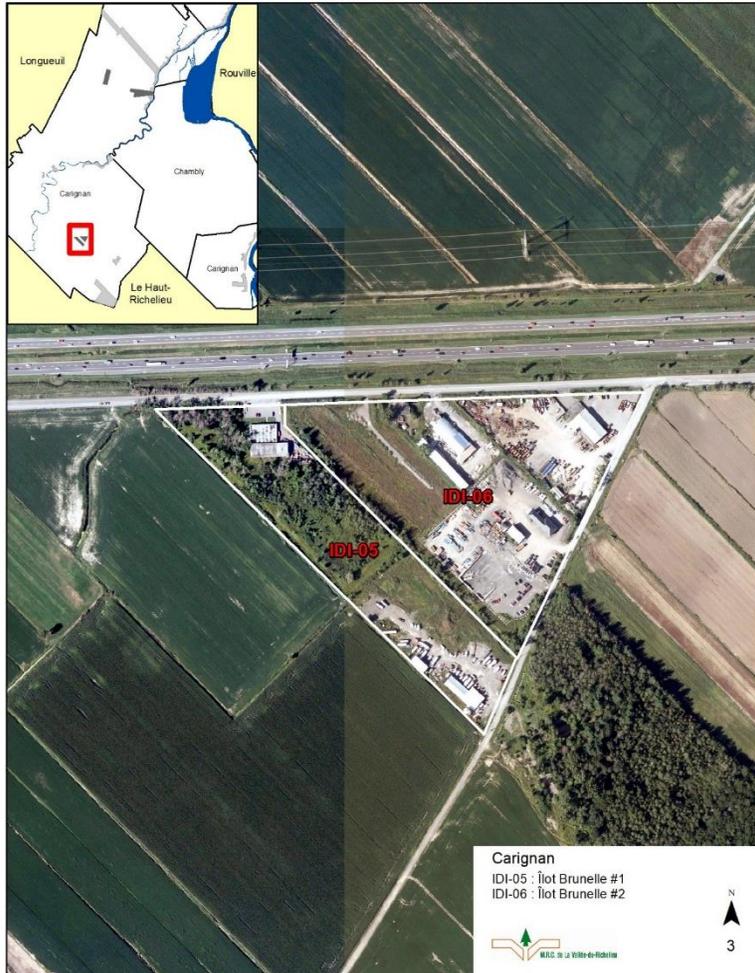
ARTICLE 1

1.1 À l'annexe « E », intitulé « Îlots déstructurés », le plan 3 est modifié de la façon suivante :

AVANT MODIFICATIONS - îlot déstructuré industriel IDI-6 :

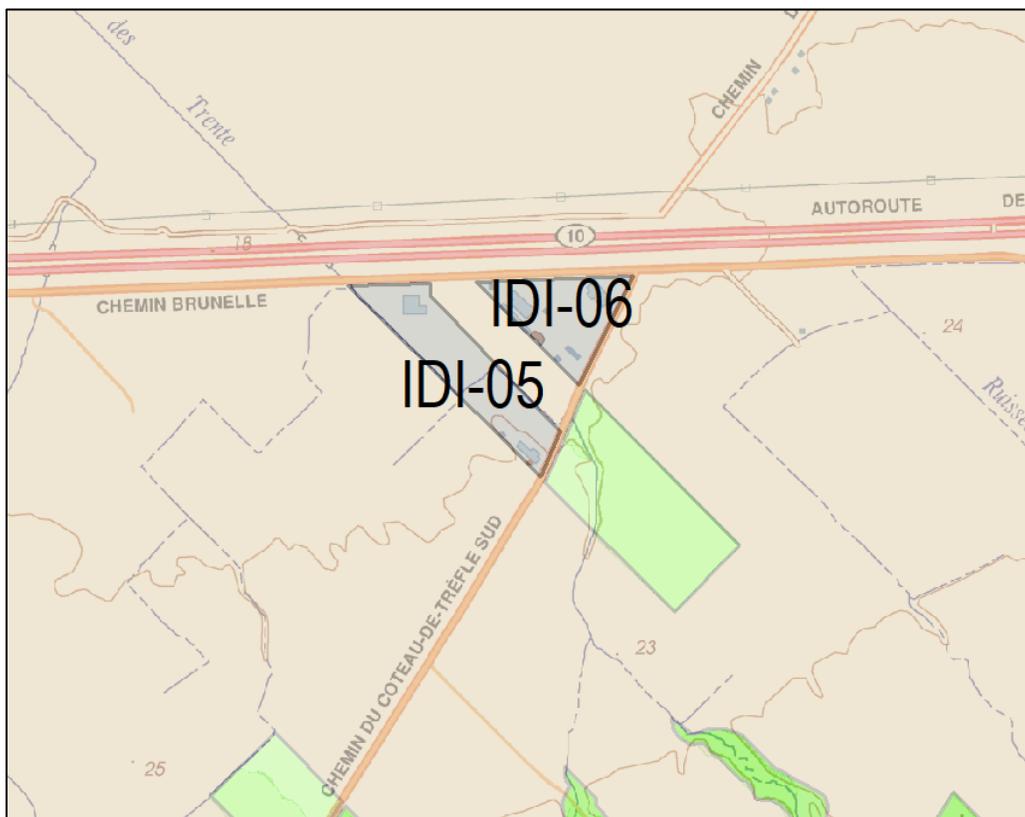


APRÈS MODIFICATIONS - îlot déstructuré industriel IDI-6 :

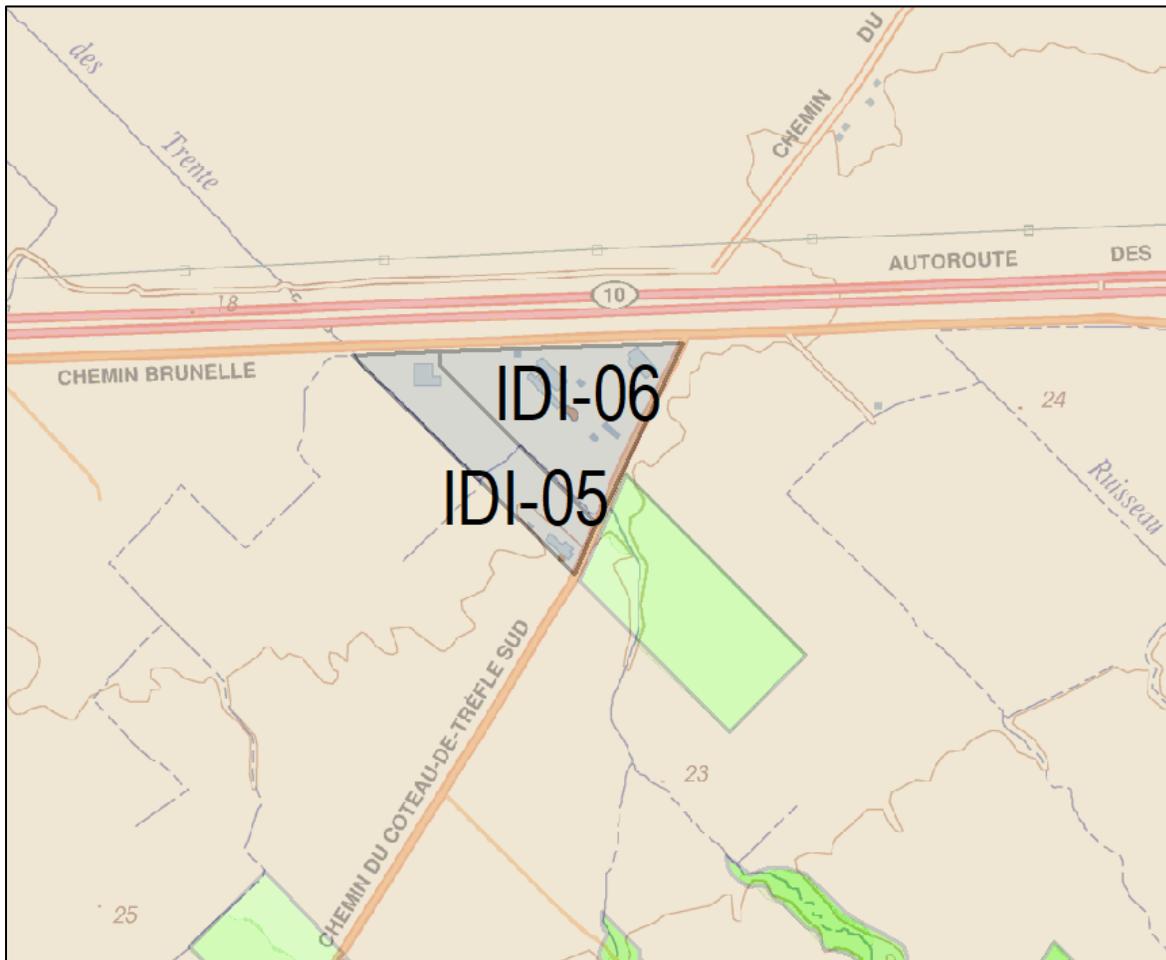


1.2 À l'annexe « F », le plan intitulé « SYNTHÈSE DES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE », est modifié de la façon suivante :

AVANT MODIFICATIONS – îlot déstructuré industriel IDI-6 :



APRÈS MODIFICATIONS – îlot déstructuré industriel IDI-6 :



ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LE 15 AVRIL 2021

Evelyne D'Avignon
Directrice générale et secrétaire-trésorière